Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 51 (1937)

Heft: 2

Artikel: Armoiries des terres et bailliages de la république et canton de Fribourg [suite]

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Armoiries des terres et bailliages de la République et Canton de Fribourg

par Fréd.-Th. Dubois.

(suite)

Grandson. Au retour d'une nouvelle expédition en Franche-Comté, en mars et avril 1475, les chefs bernois proposèrent aux Fribourgois de profiter de l'ardeur guerrière des troupes pour se rendre maître des places fortifiées qui défendaient les passages du Jura. Le 26 avril 1475 la petite armée, réunie à Neuchâtel, se mit en marche et investit Grandson parce que cette seigneurie appartenait à un seigneur bourguignon, Louis de Châlon. La ville fut emportée le 30 avril et le château capitula le 1er mars; une garnison y fut installée. Grandson resta dès lors entre les mains des Confédérés qui en firent un bailliage administré alternativement par un bailli bernois et un bailli fribourgeois.

Les armes attribuées à ce bailliage ne furent pas celles de la ville de Grandson, mais celles de l'ancienne et illustre famille, alors éteinte, des sires de Grandson, soit: *palé d'argent et d'azur à la bande de gueules brochant et chargée de trois coquilles de St-Jacques d'or.* Ces armes figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) et sur le vitrail rond du Musée[1]). (Fig. 73).

En 1484 Berne et Fribourg furent autorisés à garder en commun leurs conquêtes moyennant un payement de 20.000 florins d'or aux autres Cantons. Les baillis bernois et fribougeois résidèrent jusqu'en 1798 au château de Grandson. Sous la république helvétique le territoire de ce bailliage fit partie du Canton du Léman et en 1803 il fut définitivement rattaché au Canton de Vaud.

Orbe et Echallens. Après la prise de Grandson les troupes bernoises et fribourgeoises continuèrent leur expédition sur Champvent et Orbe. Cette ville se rendit le 1er mai 1475, mais le château, qui subit un siège mémorable, ne se rendit que le 3 mai. Les seigneuries d'Orbe et d'Echallens ainsi que la châtellenie de Bottens furent ainsi conquises parce que, comme Grandson, elles appartenaient à un seigneur bourguignon, Hugues de Châlon. Ces terres furent reprises en janvier 1476, mais par le traité de Fribourg elles furent rendues aux Confédérés. Berne et Fribourg en firent un bailliage commun, régi par un bailli, nommé alternativement par ces deux villes pour le terme de 5 ans. En 1484 ces deux Cantons furent autorisés à garder ce bailliage moyennant une indemnité à payer aux autres Cantons.

Jusqu'en 1798 les baillis résidèrent non point au château d'Orbe qui avait été détruit, mais à celui d'Echallens. Par contre les armes de ce nouveau bailliage furent celles de la ville d'Orbe, soit: *de gueules à deux bars adossés d'or.* Cette ville

[1]) Ce vitrail, qui est actuellement au Musée de Fribourg, porte au centre les armes de Fribourg, soit deux écus accollés, surmontés des armes de l'empire et de la couronne impériale, ce groupement soutenu par deux lions, et le tout entouré des armes de 16 bailliages, soit en commençant à droite en haut: Everdes, Montagny, Hauterive, Orbe, Morat, Planfayon, Bellegarde, Cugy, Wallenbuch, Font, Corserey, Grasbourg, Grandson, Chenaux, Illens et Pont. Ce vitrail porte les armes de Wallenbuch, bailliage constitué vers 1521, mais par contre il ne porte aucune des armes des bailliages acquis par la conquête de 1536, ce qui nous permet de le dater et de le placer entre ces deux dates.

les tenait de ses anciens seigneurs, les sires de Montfaucon. Elles figurent sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) et sur le vitrail rond du Musée (voir fig. 73).

En 1798 le bailliage d'Orbe-Echallens fut perdu pour Berne et Fribourg. Son territoire fut rattaché sous la république helvétique au Canton du Léman, puis dès 1803 au Canton de Vaud.

Fig. 73. Vitrail aux armes de Fribourg et de ses bailliages executé entre 1521 et 1536 (Musée de Fribourg).

Morat (Murten). Les Bernois et les Fribourgeois déclarèrent la guerre à Jacques de Savoie, baron de Vaud et comte de Romont, le 13 octobre 1475 et envahirent ses terres. Ils commencèrent le 15 octobre par occuper Morat, la première des 18 châtellenies de la baronnie de Vaud. Cette ville était déjà d'ancienne date en relations avec Berne, avec laquelle elle était unie dès 1351 par un traité de combourgeoisie. Les troupes bernoises et fribourgeoises continuèrent leur marche sur Avenches et Montagny et firent la conquête de tout le Pays de Vaud, mais quelques mois plus tard, en janvier 1476, Jacques de Romont, précédant l'armée

du duc de Bourgogne, reprit avec ses troupes, toutes ses terres, moins Grandson et Morat.

En juin 1476, Charles le Téméraire assiégea Morat, mais le 22 juin les habitants de cette ville purent assister du haut de leurs murailles, à la défaite de l'armée du duc et à la brillante victoire des Confédérés.

Berne et Fribourg érigèrent Morat et son territoire (en allemand le *Murtenbiet*) en un bailliage commun, administré alternativement par un bailli bernois et par un bailli fribourgeois. La duchesse de Savoie ne renonça définitivement à la châtellenie de Morat que par le traité de 1476, et en 1484 les Confédérés, moyennant une indemnité renoncèrent en faveur de Berne et Fribourg à la propriété de cette conquête.

Les armes attribuées à ce nouveau bailliage furent les antiques armes de la Ville de Morat, soit: *d'argent au lion de gueules couronné d'or et posé sur un mont à trois coupeaux de sinople.* Elles figurent comme armes du bailliage sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) et sur le vitrail rond du Musée (voir fig. 73, page 57).

Les baillis de Morat, qui portaient le titre d'Avoyer, restaient cinq ans en fonctions. Ils résidèrent jusqu'en 1798 au château de Morat. Cette ville s'était adjugé la seigneurie de Lugnorre, sur laquelle elle avait acquis un droit de rachat en 1469, par contre Villars-les-Moines et Clavaleyres, qui dépendaient avant la Réformation d'un couvent à Berne, restèrent uniquement sous la juridiction de Berne et furent rattachés à ce canton en 1803.

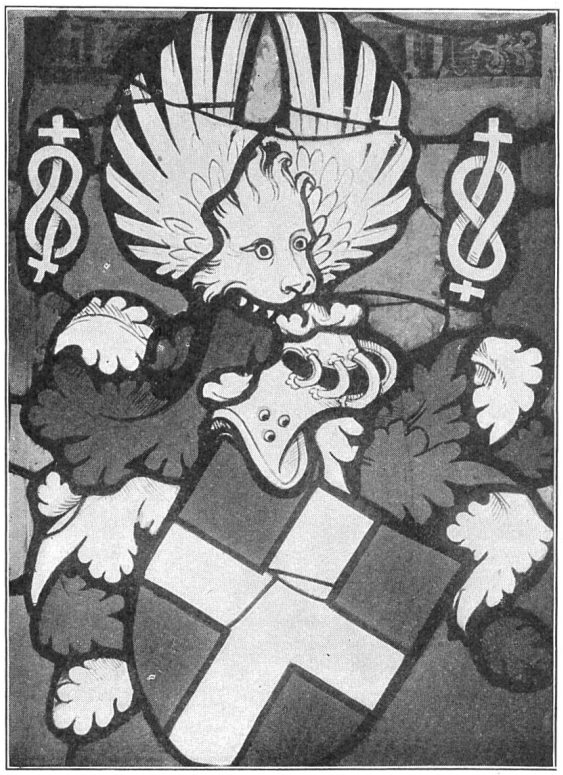

Fig. 74. Vitrail aux armes du duc de Savoie.

Sous la République helvétique le bailliage de Morat fit partie du Canton de Sarine et Broye, mais par l'Acte de médiation il fut rattaché définitivement au Canton de Fribourg.

Après les victoires de Grandson et de Morat, Fribourg se sentait en quelque sorte affranchie de la suzeraineté de la Savoie, mais ce n'est que par le traité du 22 août 1477 que la Savoie renonça définitivement à sa domination sur cette ville, domination qui avait duré 25 ans.

Il existe encore un monument héraldique de cette époque, soit un vitrail aux armes du duc de Savoie qui fut probablement donné par Amédée IX et la duchesse Yolande à l'hôte de la Croix Blanche lorsqu'ils vinrent à Fribourg en 1469. Ce vitrail, qui est un véritable petit chef-d'œuvre de l'art héraldique suisse, est attribué au maître verrier Jacob[1]) (fig. 74).

[1]) Voir: *H. Lehmann*, Geschichte der Glasmalerei in der Schweiz, dans le tome 26 des *Mitteilungen der Antiq. Gesellschaft in Zurich*, pages 375—377. Nous remercions ici la rédaction de cette publication qui a eu l'obligeance de nous prêter le cliché de ce vitrail.

Il provient de l'ancienne Croix Blanche et fait partie actuellement d'une collection particulière à Fribourg.

Fribourg, ville impériale. Comme nous l'avons vu, la Savoie avait renoncé à sa suzeraineté sur Fribourg, mais cette indépendance de fait et de droit devait être encore sanctionnée par le chef du St-Empire, ce qu'elle obtint de Frédéric III en date du 31 janvier 1478.

Heureuse et fière de sa position de ville libre et impériale, Fribourg fit enlever la croix de Savoie qui ornait encore ses tours et plaça l'aigle impériale à deux têtes, symbole de liberté et de souveraineté, au-dessus de ses armes. Neuf vitraux avec cette nouvelle combinaison d'armes furent commandés au célèbre peintre verrier bernois Urs Weder et furent placés à l'église de St-Nicolas, à l'Hôtel de Ville et à la Chancellerie. Un seul de ces vitraux existe encore et il est conservé au Musée de Fribourg (fig. 75).

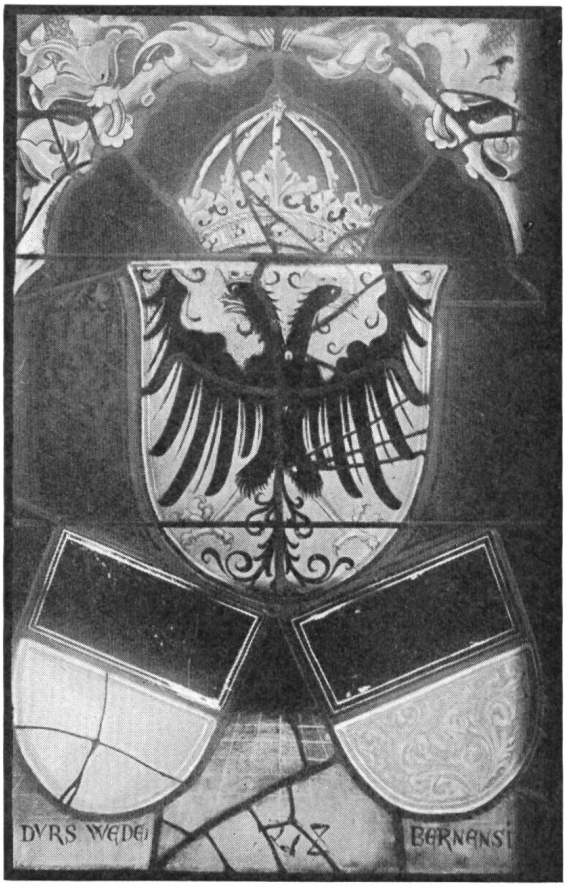

Fig. 75. Vitrail aux armes de Fribourg ville impériale 1478 (Musée de Fribourg).

Ce titre de ville impériale ne devait bientôt plus avoir une grande valeur, car dès 1495 les Confédérés refusèrent de reconnaître le Tribunal d'Empire et à la paix de Bâle en 1499 les Cantons suisses se libérèrent des liens qui les unissaient encore au Saint Empire romain. Toutefois leur indépendance complète ne fut confirmée qu'au traité de Westphalie en 1648.

Ce titre de « ville impériale », synonyme de ville libre, garda cependant encore un certain prestige dans le pays, aussi voyons-nous figurer les armes de l'Empire au-dessus de celles de nos villes impériales jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Montagny. Après la prise de possession de Morat les troupes bernoises et fribourgeoises marchèrent sur Avenches et Payerne s'emparèrent le 16 octobre de la seigneurie de Montagny qui dépendait directement du baron de Vaud et y installèrent même un bailli, mais quelques mois plus tard Jacques de Romont reprit toutes ses terres. Après la victoire de Morat et par le traité de 1478 cette seigneurie fut vendue à Fribourg pour le prix 6700 florins du Rhin portés en déduction des sommes que la du chesse de Savoie devait aux Fribourgeois depuis leur affranchissement de la domination savoyarde en 1477. Cette seigneurie fut alors érigée en un bailliage dont le bailli résida jusqu'en 1798 au château de Montagny.

Fribourg attribua à ce nouveau bailliage les armes des sires de Montagny qui ne possédaient plus leur seigneurie depuis le commencement du XVe siècle et qui ne s'éteignirent qu'à la fin du XVe siècle. Ces armes figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée qui est le plus ancien document fribourgeois nous donnant les émaux de ces armes, soit: *palé d'argent et de gueules au chef du premier* (fig. 73). Ces armes sont portées actuellement par la commune de Montagny les Monts. Elles ont été adoptées il y a quelques années, mais avec des brisures, par plusieurs communes qui étaient comprises autrefois dans l'ancienne seigneurie de Montagny[1]).

Cugy. Les armes de la terre de Cugy figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir: fig. 9 page 7) et sur le vitrail rond du Musée (voir: fig. 73 page 57). Cette terre ne doit donc pas être considérée comme ayant été conquise en 1536, mais déjà auparavant. En 1329 Conon d'Estavayer avait donné à son neveu Guillaume, seigneur de Montagny, la mayorie de Cugy pour lui et ses héritiers. Il est donc probable que lorsque Fribourg prit possession de la seigneurie de Montagny, cette ville se considéra comme successeur des sires de Montagny pour cette mayorie. Elle l'aurait possédée dès 1477.

Cugy est représentée dans la série des armes des Terres et bailliages par un écu aux armes écartelées des sires de Montagny et d'Estavayer, soit *au 1 et 4 palé d'argent et de gueules au chef du premier et au 2 et 3 palé d'or et de gueules à la fasce d'argent sur le tout, chargée de trois roses du second.*

Ces armes sont portées encore actuellement par la commune de Cugy.

Fribourg Canton suisse. Dès 1476 Fribourg demandait à entrer dans l'alliance des Cantons suisses, mais les petits cantons ou cantons campagnards ne tenaient pas à voir augmenter le nombre des cantons-villes et faisaient opposition à l'entrée de Fribourg dans la Confédération. Enfin à la diète de Stans, grâce à l'intervention de Nicolas de Flue ces rivalités furent surmontées et le 22 décembre 1481 Fribourg fut admise au nombre des Cantons suisses. Alors s'ouvrit pour elle une ère nouvelle. Le jeune canton libéré de toute tutelle put se développer ayant pour appui les Ligues suisses alors à l'apogée de leur gloire militaire et de leur puissance en Europe.

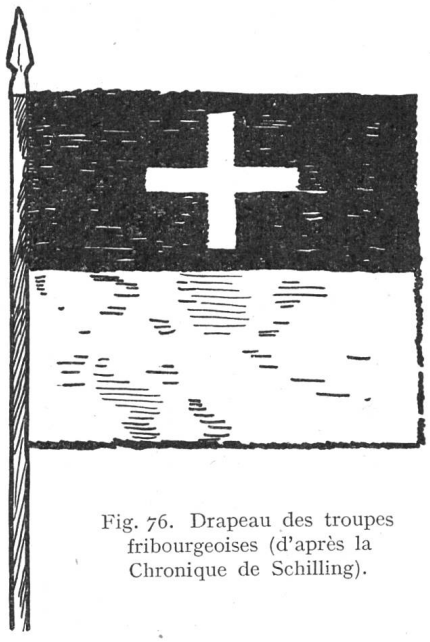

Fig. 76. Drapeau des troupes fribourgeoises (d'après la Chronique de Schilling).

D'après la Chronique suisse de Schilling nous voyons dans les reproductions d'expéditions guerrières, Fribourg imiter en cela les autres Cantons, et placer dans le champ noir de son drapeau la croix, symbole et signe de ralliement des Confédérés (fig. 76).

Pont-en-Ogoz. Les sires de Pont, qui apparaissent dès le XIe siècle et figurent parmi les bienfaiteurs des abbayes d'Hauterive et d'Humilimont, possédaient

[1]) Soit les communes de Lentigny, avec deux clefs de gueules en chef, de Ponthaux avec une croix tréflée de gueules en chef, de Mannens-Grandsivaz, avec cinq sapins de sable en chef.

la seigneurie de Pont sur la rive gauche de la Sarine, où les importantes ruines de leur château existent encore. Cette famille s'éteignit vers la fin du XIVe siècle et la seigneurie devint bientôt la propriété de plusieurs coseigneurs.

En 1464 B. de Menthon, qui possédait une partie de la seigneurie, avait remis le château de Pont en Ogoz en hypothèque à Fribourg et avait vendu divers cens à cette ville. En 1482 Antoine de Menthon vendit aussi la partie la plus considérable de cette seigneurie à Fribourg qui acheta alors les autres parties de différents seigneurs et érigea le tout en un bailliage. Cette seigneurie comprenait les localités suivantes: Pont en Ogoz, Avry, Farvagny le Grand et Farvagny le Petit, Posat et Orsonnens. Ce bailliage fut la première acquisition territoriale de Fribourg depuis son entrée dans la Confédération. On lui attribua les armes des sires de Pont, soit: *de gueules à la bande d'or chargée d'un lion d'azur.* Elles figurent sur une fresque d'une chapelle d'Hauterive fondée par cette famille. Nous les trouvons aussi sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9 page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (fig. 73). A partir de 1617, et jusqu'en 1798, le bailli résida au château de Farvagny. Les armoiries de ce bailliage sont portées actuellement par la commune de Pont-en-Ogoz.

Bellegarde (en allemand *Jaun*). Les habitants de Bellegarde avaient conclu le 7 février 1475, avec la ville de Fribourg, un traité de combourgeoisie en vertu duquel ils devaient une aide militaire à cette ville. Fribourg acheta de Jean de Corbières la moitié des droits qu'il avait sur Bellegarde, et de Jean II de Gruyère l'autre moitié en 1504. Fribourg érigea Bellegarde et son territoire en un petit bailliage dont le bailli n'était pas tenu à résider dans cette localité. Les armes de ce bailliage étaient: *de sable au sautoir d'argent.* Elles figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir: fig. 9 page 7) et sur le vitrail rond du Musée (voir: fig. 73 page 57) qui nous en donne les émaux. Elles sont portées encore actuellement par la commune de Bellegarde.

Wallenbuch. Plusieurs familles fribourgeoises ainsi que la ville de Berne possédaient au XVe siècle des droits seigneuriaux à Wallenbuch. Une partie de ces droits furent rachetés par Fribourg en 1502, d'autres de Berne en 1507, enfin les derniers en 1512 et 1521. Ce village et son territoire furent alors érigés en un minuscule bailliage qui, comme maintenant encore, était entièrement enclavé dans les terres bernoises. Il exista comme tel jusqu'en 1798. Le bailli n'était pas tenu à la résidence et ses fonctions étaient unies à d'autres charges du gouvernement.

Les armes de ce petit bailliage figurent déjà sur l'écu de Fribourg (voir fig. 9, page 7) ainsi que sur le vitrail rond du Musée (voir fig. 73) qui en donne les émaux, soit *d'azur à l'arbre de sinople terrassé du même.* Si l'on s'en rapporte à l'étymologie du nom de cette localité, cet arbre devrait être un hêtre (en allemand Buche). Ces armoiries sont encore portées actuellement par la commune de Wallenbuch.

(A suivre)